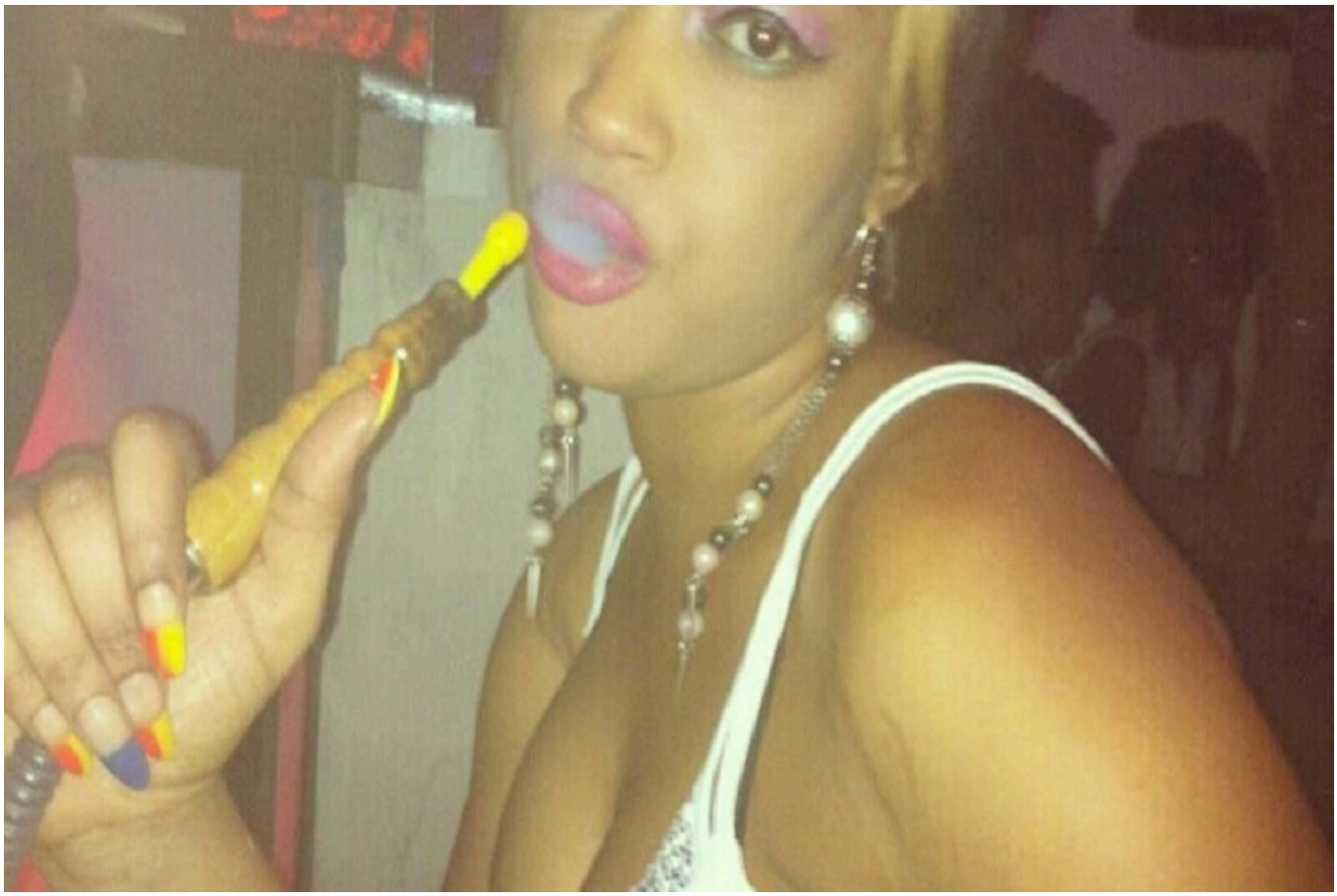

Les adeptes de la chicha continuent de se délecter malgré la mesure du ministre de l'Administration territoriale interdisant sa commercialisation et sa consommation sur le territoire national.

A Bafoussam, la chicha, une pipe à eau est toujours dans la bouche de ses consommateurs. Dans les snack-bars de la ville, les adeptes de cette pipe continuent de la fumer sous le regard des « disciples de Bacchus » comme en témoigne un habitué de ces milieux. Selon ses déclarations, les buveurs réunis dans un snack-bar situé au marché A de Bafoussam s'en sont servis comme il est de coutume week-end dernier malgré le degré élevé de sa toxicité. Ceci au cours d'une soirée de détente arrosée entre amis, le dimanche dernier, à la demande de l'un des membres de ce groupe. « Je ne me suis pas rendu compte de l'interdiction de commercialisation et de consommation de la chicha. Les gens continuent de s'en servir. Cette drogue détruit d'ailleurs la jeunesse. Elle est interdite mais il vaut mieux veiller à l'effectivité de cette décision sur le terrain », espère Clément Sona, habitant de la ville de Bafoussam.

Dans un snack-bar situé à Baleng dans l'arrondissement de Bafoussam 2ème dans la Mifi, ce lundi 14 mars, les responsables nous confient que cette pratique est désormais réservée aux consommateurs. « Nous ne commercialisons pas la chicha dans notre snack-bar depuis des semaines. Mais, nous n'interdisons pas sa consommation. Les clients l'apportent eux-mêmes. Je vous rappelle qu'ils ont les contacts des fournisseurs. Ils pensent d'ailleurs que ce produit

apporte un autre goût au divertissement dans les lieux pareils », confie-t-il sous anonymat.

Selon les explications d'un tenancier d'un débit de boissons à Bafoussam, sous cape, il est difficile de rendre effective cette décision du ministre de l'Administration territoriale. « La circulation de cette drogue a un circuit bien déterminé et connu des responsables des snack-bars. Parfois, vous pouvez penser que cette pratique n'existe pas un débit de boisson. Mais à la commande d'un groupe de personnes généralement à des heures tardives de la nuit, le responsable fait appel aux fournisseurs qui sont des personnes insoupçonnées. Je me demande comment les autorités administratives feront pour pouvoir stopper la commercialisation et la consommation de ce produit toxique par ses adeptes.

Dans un message-porté datant du 10 mars dernier, adressé aux préfets et aux responsables régionaux des Forces de maintien de l'ordre (Fmo) de l'Ouest, le gouverneur dit « transmettre pour exécution et compte-rendu la lettre N°00051/L/MINAT/CT N°2 du 08 février de monsieur le ministre de l'Administration territoriale (Minat) au sujet de l'interdiction de la commercialisation et de la consommation des pipes à eau communément appelées chichas ». En effet, le 8 février dernier, Paul Atanga Nji a écrit aux gouverneurs de régions pour leur demander d'interdire la commercialisation et la consommation des pipes à eau dans leurs unités administratives. Dans sa correspondance, le Minat dit avoir été saisi en avril 2021, par son collègue de la Santé publique (Minsanté) pour qu'il mette « à contribution les autorités administratives en relation avec le Conseil national de lutte contre la drogue pour assurer la saisie de quelques échantillons de la « Chicha » aux fins d'analyse de leur degré de toxicité ». Selon ses affirmations, cette volonté du Dr Malachie Manaouda a été réitérée au cours de la réunion du 19 janvier 2022 au Minsanté.

Le Jour